



CONCERTATION

# Pour un Plan local d'urbanisme « partagé »

La salle des mariages de l'Hôtel de Ville était comble, lundi 29 mars dernier, pour le lancement de la concertation publique autour de l'élaboration du Plan local d'urbanisme (PLU) dont va se doter Châtenay-Malabry, fixant les grandes lignes - et les espaces - de son développement.



Cette mobilisation des Châtenaisiens, venus de tous les quartiers de la ville, comme en témoignaient les personnes qui ont posé des questions, est le premier succès de cette concertation. Elle laisse présager une forte contribution des habitants au débat. Même si le sujet peut paraître technique, les Châtenaisiens présents et ceux qui, depuis, apportent leurs premières contributions sur le site Internet et dans les urnes libre expression, ont bien compris qu'ils avaient une occasion privilégiée d'accompagner la Ville dans ses projets. Si la concertation connaîtra des temps forts respectant les 4 grandes étapes du PLU (lire ci-contre), elle sera permanente, au moyen notamment du site internet. La procédure du PLU prévoit d'ailleurs un Bilan de Concertation. Cette première réunion de concertation s'est ouverte par la présentation du diagnostic préalable. Conduite par le cabinet spécialisé Citadia, elle a pris la forme d'un diaporama présentant

un état des lieux à travers six grands thèmes successifs :

- La démographie et l'habitat
- Les équipements
- Les déplacements
- L'économie
- Le paysage et les formes urbaines
- L'environnement

Pour chacun d'eux, l'intervenant a rappelé les atouts et les contraintes existant sur notre territoire, synthétisant visuellement les enjeux majeurs sur une carte de la commune. On peut retrouver ces documents dans le hall de l'Hôtel de Ville et sur le site Internet de la Ville. Lors de l'échange avec le public qui a suivi cette présentation, le Maire Georges Siffredi, a rappelé l'éventail des moyens mis en œuvre (lire ci-contre) pour que chacun puisse s'exprimer. Pour favoriser cette expression, il a souligné

également que le temps nécessaire serait donné à la concertation. En conclusion de cette première soirée très riche, il devait souligner : « L'enjeu, ce n'est pas que le présent, c'est notre Ville à 10 ou 15 ans. Personne ne doit se recroqueviller sur ses propres certitudes pour que nous puissions travailler en bonne intelligence et pour que tous les Châtenaisiens puisse débattre, faire part de leurs remarques et de leurs réflexions. Je veux que ce soit un PLU partagé. »



## Vous avez la parole dès maintenant

### S'informer

- une présentation évolutive de l'élaboration du PLU est exposée dans le hall de l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes.
- une rubrique est dédiée au PLU sur le site Internet de la Ville : [www.chatenay-malabry.fr](http://www.chatenay-malabry.fr). Elle présente actuellement le diagnostic territorial et les panneaux d'exposition (téléchargeables).
- le journal « Les Nouvelles de Châtenay-Malabry » retrace l'avancée du projet et annonce les rendez-vous du PLU.

- une adresse mail : [dialogue.plu@chatenay-malabry.fr](mailto:dialogue.plu@chatenay-malabry.fr) vous permet de poser des questions, d'émettre des avis et suggestions.

Renseignements : 01 46 83 45 50.

### Dialoguer

- des réunions publiques se déroulent aux moments clés de la procédure afin de présenter ces étapes et d'instaurer un débat.
- plusieurs réunions thématiques rassembleront les personnes intéressées par tel ou tel aspect du PLU.
- les réunions de quartier seront également l'occasion de concerter avec les habitants sur le PLU.

### S'exprimer

- des urnes de libre expression sont mises à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et dans les mairies annexes de l'Esplanade et de Malabry,

## Mardi 18 mai 2010 : 2<sup>e</sup> réunion publique officielle

Une deuxième réunion sur le diagnostic préalable au PLU se tiendra le mardi 18 mai à 20 h 30, en salle des mariages de l'Hôtel de Ville. Elle permettra aux personnes qui le souhaitent de s'exprimer sur ce diagnostic, dont le texte intégral est dès à présent disponible sur le site Internet de la ville. Des réunions thématiques permettront ensuite de préparer la prochaine étape : le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ces réunions se dérouleront en juin. Pour chacune de ces réunions, un document support sera mis en ligne, environ 10 jours avant la date, sur la rubrique PLU du site internet de la Ville : [www.chatenay-malabry.fr](http://www.chatenay-malabry.fr)

## Le PLU, qu'est ce que c'est ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS). Il permet de concevoir une organisation urbaine et un développement cohérents et équilibrés de notre ville.

Le PLU fixe les règles d'urbanisme applicables, déterminant pour chaque zone de la commune les règles de constructibilité. Il traduit en termes réglementaires les principaux objectifs en matière d'urbanisme, dans un souci de développement durable.

Cette prise en compte du développement durable est le signe distinctif du PLU au regard du POS. Elle s'exprime par des principes forts :

1. L'équilibre entre renouvellement et développement urbain, d'une part et la préservation des espaces naturels et paysagers, d'autre part.
2. La diversité des fonctions urbaines (habitat, travail, déplacements, loisirs...) et la mixité sociale.
3. Une utilisation économe et équilibrée des espaces, la préservation des ressources naturelles et la prise en compte des risques.

### 0 Phase préparatoire

Juin 2009 : décision du Conseil municipal  
Septembre 2009 : appel d'offres pour le choix d'un cabinet partenaire  
Décembre 2009 : le cabinet Citadia engage le diagnostic préalable

### 1 Diagnostic préalable

Etat des lieux (terrain, synthèse des études...)  
Synthèse des atouts, contraintes, marges de manœuvre

### 2 Projet d'aménagement et de développement durable - PADD

Etabli à partir de scénarios, le PADD exprime le projet politique du territoire, énonce les objectifs retenus

### 3 Traduction réglementaire

Orientations d'aménagement, zonage, règlement  
Mise en œuvre du projet dans l'espace et dans le temps  
Traduction des objectifs du PADD

### 4 Procédure administrative

Formalisation du dossier  
Consultation des personnes publiques  
Enquête publique  
Approbation